

3 n NOV. 2023 ID: 085-200023778-20231121-DCP2023_561-DE



DECISION DU PRESIDENT Nº 2023-561

CREATION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

Considérant la nécessité de créer un besoin temporaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein de la Direction des Sports et des Equipements Sportifs,

DECIDE:

Article 1 : De créer un emploi de Surveillant de Baignade BNSSA pour un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, au sein de la Direction des Sports et des Equipements Sportifs, du 23 au 30 décembre 2023. L'agent sera recruté sur le grade d'Opérateur des APS, 1er échelon.

Article 2 : De créer un emploi de Surveillant de Baignade BNSSA pour un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, au sein de la Direction des Sports et des Equipements Sportifs, du 26 au 29 décembre 2023. L'agent sera recruté sur le grade d'Opérateur des APS, 1er échelon.

Article 3 : Les crédits correspondant à la création des postes ci-dessus mentionnés sont inscrits aux BP 2023 (chapitre 012, article 64131).

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Givrand, le 21 novembre 2023

Le Président.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 3 NOV. 2023

de l'affichage le :

de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

3 0 NOV. 2023

François B

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAE du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cédex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintailles.fr



Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023 5 LO

ID: 085-200023778-20231121-DCP2023_561-DE